



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



Ministère de la Solidarité Nationale

M.S.N.

Allocution préliminaire de Madame le Ministre de la Solidarité
Nationale à l'occasion de l'examen du projet de budget 2008
du département en séance plénière à l'Assemblée Nationale

23 Novembre 2007

**Monsieur le Président,
Honorables députés,**

Je voudrais tout d'abord vous remercier ^{de} pour tout l'intérêt que vous avez manifesté à l'égard du Ministère de la Solidarité Nationale durant tout le processus d'examen du projet de budget 2008 de ~~mon département~~.

J'ai beaucoup apprécié les préoccupations qui ont été soulevées tout au long de ce processus d'examen ainsi que les suggestions et conseils formulés qui vont dans le sens de la meilleure application de la vision de son Excellence Maître Abdoulaye Wade, Président de la République, en matière de solidarité nationale et de développement social.

Comme vous le savez, l'évaluation de la 1^{ère} phase de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté ainsi que les rapports d'avancement ^{sur la période de mise en oeuvre de cette phase, ont recommandé} de mettre d'avantage l'accent sur la priorité à accorder à la lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

Cela induit, en d'autres termes, le renforcement de la politique de solidarité nationale articulée autour de l'intégration et de la cohésion sociales ~~ainsi que~~ la mise en place de plusieurs mécanismes institutionnels avec des programmes d'actions et d'investissements orientés vers l'amélioration des conditions de vie des populations les plus démunies.

(la protection sociale) des groupes vulnérables)

**Monsieur le Président,
Honorables députés,**

Dans ce contexte, le Ministère de la Solidarité nationale, nouvellement créé en juin 2007 traduit la volonté de Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal, d'accorder ^{un} ~~une~~ ^{allant de pair avec} ~~sur~~ ^{une} priorité à l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et de placer ce département ministériel aux premiers rangs du dispositif institutionnel de prise en charge de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté au Sénégal.

Au regard de ce décret, comme vous le savez bien Honorables Députés, le champ de compétence de mon ministère comprend à la fois :

- ✓ la préparation et la mise en œuvre de la politique en matière de solidarité nationale ;
- ✓ la prise en charge de l'élaboration des politiques de développement social ;
- ✓ la définition et la mise en œuvre des politiques d'élimination de la pauvreté ;
- ✓ la mise en place d'un système de veille apte à assurer un meilleur impact des projets de développement auprès de l'ensemble des catégories sociales de la population notamment les plus démunies ;
- ✓ la mise en place d'un Fonds de Solidarité Nationale pour aider les personnes ou groupes de personnes les plus démunies sous forme de redistribution sociale de crédits provenant de contribuables nationaux ou d'étrangers vivant au Sénégal ;
- ✓ la mobilisation de ressources de toutes provenances nationales et étrangères pour soutenir les plus faibles et les plus pauvres dans leurs conditions de vie ;
- ✓ la tutelle du Commissariat à la Sécurité Alimentaire.

Ainsi, cinq axes stratégiques sont définis par mon département pour guider la conduite de programmes d'actions et d'investissements dont la réalisation dans le moyen et long terme devrait contribuer de manière significative à combattre l'exclusion et la pauvreté et à améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables : *personnes âgées ou aînés, personnes handicapées, femmes, enfants et jeunes en situation de vulnérabilité, rapatriés et personnes déplacées, réfugiées, etc.*

Il s'agit des axes ci-après :

- à supprimer*
- 1. Promotion et protection des groupes vulnérables :** promotion et protection des droits et de la dignité des personnes handicapées ; promotion et protection des droits et du bien être social des personnes âgées ; assistance sociale et psychologique aux personnes déplacées, réfugiées ou victimes de catastrophes naturelles ;
 - 2. Accès des groupes vulnérables aux infrastructures de base et aux facteurs de production :** construction, réhabilitation et équipement de centre de réadaptation socioprofessionnelle des personnes handicapées, de centre de promotion et de réinsertion sociale et de villages de reclassement social ; construction et équipement de centres pour les enfants à besoins spécifiques ; construction et équipement de centres d'appui et d'assistance pour personnes âgées ; accès aux équipements et appareils spécialisés des personnes handicapées ;
 - 3. Renforcement des capacités des groupes vulnérables et contribution au changement des comportements :** renforcement des capacités des groupes vulnérables (réadaptation à base communautaire pour les personnes handicapées, renforcement des organisations des villages de reclassement, renforcement des capacités des organisations de personnes âgées) ; communication et sensibilisation pour un changement de comportement (lutte contre la vulnérabilité des enfants, prévention et prise en charge des personnes vivant avec le VIH) ;

- 4. Renforcement de l'accès aux ressources financières des groupes vulnérables:** financement de microprojets pour les personnes handicapées; appui aux familles défavorisées dans la prise en charge des enfants; accès aux subventions et au financement de projets pour les personnes âgées; accès aux subventions et au financement de projets pour les personnes pauvres, démunies et/ou en détresse;
- 5. Mise en place d'un cadre institutionnel et de gestion approprié:** renforcement des capacités institutionnelles des structures du ministère et des partenaires; renforcement et modernisation des structures de pilotage, de coordination et de gestion des programmes;

**Monsieur le Président,
Honorables députés,**

Ces programmes d'actions et d'investissements sont traduits en plans d'opérations annualisés dont le financement nécessite la contribution des partenaires au développement en sus de la contribution de l'Etat.

C'est là où vont sans doute résider tout l'enjeu et toute la problématique de la promotion du développement social et de la solidarité nationale au Sénégal : c'est-à-dire la mobilisation des ressources par la diversification de leurs sources.

Supprimer

Aussi, nous interpellons le parlement sur la nécessité de renforcer les moyens du département pour mieux prendre en charge les programmes identifiés autour des axes d'intervention que je viens d'évoquer.

**Monsieur le Président,
Honorables députés,**

La conviction des plus hautes autorités de ce pays est que la solidarité doit être l'affaire de tous les sénégalais et de toutes les sénégalaises qui doivent se mobiliser davantage, comme nous y a invité le Chef de l'Etat, Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, pour renforcer les solidarités traditionnelles inscrites dans notre système de valeurs et créer des solidarités nouvelles pour que vive la nation sénégalaise unie et prospère.

Je vous remercie